

Le coronavirus

La crainte d'une propagation mondiale P6

WARAA

Les Vainqueurs

Diffusion des messages en vue de la présidentielle à venir

La HAAC échange avec les candidats sur les modalités du tirage au sort P2

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 30 Janvier 2020 N° 258 - Prix 250 F CFA

Agriculture

Lomé abritera la 2ème édition du salon international du bétail et de la viande de l'Afrique de l'ouest P2

Valorisation du tourisme au Togo



De nouveaux sites touristiques en perspective P5

Recours en invalidation de la candidature de Faure Gnassingbé

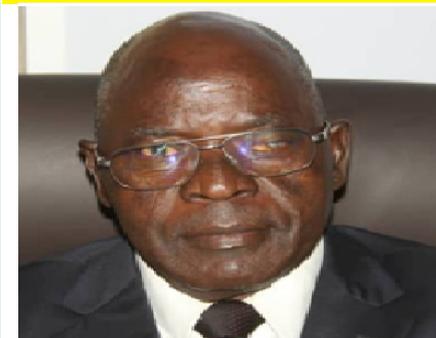
La Cour constitutionnelle déclare la requête de Fabre « irrecevable » P3

Scrutin présidentiel de février prochain



Le ministre G. Bawara ne trouve aucun candidat crédible face à Faure P3

Présidentielle du 22 février



La CENI s'active P4

Diffusion des messages en vue de la présidentielle à venir

La HAAC échange avec les candidats sur les modalités du tirage au sort

La Haute Autorité de l'audiovisuel et de la Communication (HAAC) a échangé mardi à Lomé, avec les candidats à la présidentielle du 22 février sur les modalités du tirage au sort pour déterminer l'ordre de diffusion ou de publication des différents messages. Le tirage au sort a eu lieu hier au siège de l'instance de régulation des médias.

Donc en prélude à la cérémonie, la HAAC a organisé cette rencontre mardi pour expliquer les modalités du tirage au sort et d'accès aux médias publics des candidats au prochain scrutin d'une part et d'autre part, la couverture de la campagne électorale par les médias privés.

Étaient présents : les représentants des candidats, les directeurs des organes de presse écrite, en ligne et audiovisuelle publique et privée ainsi que les forces de l'ordre. La cérémonie d'ouverture de ce séminaire a été présidée par Pitalounani Telou (Président de la HAAC), en présence des membres de l'Institution, de M. Jules Amime (commis-

saire, représentant du président de la Commission Électorale Nationale Indépendante / CENI) et de Kodjo Amana (commandant de la Force Sécurité Élection Présidentielle / FOSEP 2020).

Dans son propos de circonstance, le Président de la HAAC, relativement à la séance de tirage au sort a laissé entendre que l'instance de régulation a déjà commis un huissier de justice sous la supervision duquel cette cérémonie va se dérouler.

"Toute la logistique nécessaire est déjà disponible", a-t-il rassuré avant d'assurer que les candidats au prochain scrutin auront un traitement égal et équitable sur les médias.

Le séminaire a été articulé sur trois communications. Celles-ci ont permis aux membres de la HAAC d'entretenir les participants sur les modalités d'accès aux médias publics des candidats à l'élection présidentielle du 22 février 2020, la couverture de la campagne électorale par les médias privés et le comportement professionnel de la presse et



sur les attentes de la HAAC vis-à-vis des candidats à la prochaine élection présidentielle. Précisons que la HAAC a pour mission de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la presse et des autres moyens de communication de masse.

Elle veille également au respect de la déontologie en matière d'information, de communication et à l'accès équitable des partis politiques et des associations aux moyens officiels d'informations et de communication.

Rappelons que sept

Agriculture

Lomé abritera la 2ème édition du salon international du bétail et de la viande de l'Afrique de l'ouest

Lomé, capitale du Togo va abriter du 7 au 10 mai 2020, le salon international du bétail et de la viande de l'Afrique de l'ouest (SIBVAO'2020). La cérémonie de lancement officiel a été présidée mardi 28 janvier dernier à Lomé par le ministre en charge de l'agriculture et de la pro-

duction halieutique, Koutéra Bataka. Occasion de faire connaître la tenue du SIBVAO'2020 à l'opinion nationale, sous-régionale et internationale, mobiliser les acteurs, décideurs nationaux et internationaux de tous les secteurs (public, privé, sociétés civi-

candidats dont le président Faure Gnassingbé, Jean Pierre Fabre, ancien chef de file de l'opposition et président de l'Alliance nationale pour le changement (ANC) et Agbéyomé Kodjo, ancien Premier ministre et président du Mouvement patriotique pour la démocratie et le développement (MPDD) sont en lice pour ce scrutin présidentiel.

La campagne électorale pour ce scrutin présidentiel doit s'ouvrir le 6 février 2020 à Zéro heure pour prendre fin le 20 février 2020 à minuit.

Service de presse HAAC

Suite à la p 4

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45

E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRE DE REDACTION
Pamphile S. NUMENYA

REDACTION
Ezi Akoma
W. Maléki
Achile
A. Fic
Jack Nukunu
Hubertine Akouvi
Séna Le Libre Penseur

INFOGRAPHISTE
Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE
La Colombe
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
appelez le 90-02-52-45**

*Retrouvez
votre Journal*
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques

Numéros Utiles

Suite à la p 5 :

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Scrutin présidentiel de février prochain Le ministre G. Bawara ne trouve aucun candidat crédible face à Faure

Le ministre en charge de la fonction publique s'est prononcé sur l'organisation du scrutin présidentiel du 22 février prochain. A l'entendre, il n'y a actuellement aucun opposant crédible qui peut affronter le candidat Faure Gnassingbé. « En face de nous, nous avons des candidats respectables et que nous respectons, mais cela étant, est-ce qu'ils ont des qualités et les capacités d'homme d'État ? La réponse est non », a-t-il lancé. « Les Togolais jugeront. Ils connaissent le parcours de chaque candidat. Vous avez en face de la division (opposition ndlr), un président qui incarne la synthèse, l'union, la concorde. Il y a un constat unanime dans la société togolaise, c'est qu'une opposition divisée face au candidat Faure Gnassingbé est une opposition battue au premier tour. C'est un constat. La solution la plus simple c'est de se rallier au candidat de la cohésion et de l'unité. Je crois que les Togolais dans leur immense majorité, c'est ce qu'ils vont faire », a indiqué le porte-parole du gouvernement.

A entendre le ministre Bawara, le parti au pouvoir est serein et n'a aucun intérêt à truquer le verdict des urnes. D'ailleurs, il trouve qu'il n'y a aucune probabilité que le candidat Faure Gnassingbé perde l'élection du 22 février prochain. « Nous sommes le seul pays dans la sous-région en dehors de la Côte d'Ivoire, à faire en sorte que les ressources publiques financent la campagne des acteurs politiques. La prise en charge des délégués des candidats dans les bu-



reaux de vote. Nous sommes le seul pays sur le continent africain à avoir instauré ce mécanisme. Comment quelqu'un peut-il donner les moyens à son opposition pour être présente dans les bureaux de vote et le surveiller si ce n'est pas pour démontrer sa singularité en termes d'ouverture. C'est un acte d'ouverture de permettre aux autres compétiteurs d'être dans les bureaux de vote et d'être témoins de la manière dont les opérations se déroulent », se félicite-t-il.

Le porte-parole du gouvernement soutient que l'ensemble du processus électoral se déroule en toute régularité et conformité avec les lois et les règlements qui existent. Il indique aussi que des dispositions particulières qui visent à renforcer et consolider le caractère fiable, crédible et incontestable du processus électoral sont prises. « Ce que la loi prévoit doit être respecté. Je suis sûr que la CENI prendra les dispositions pour que toutes les dispositions légales et réglementaires soient respectées. La majorité et

l'opposition seront représentées dans les bureaux de vote et les membres ont le droit, après avoir signé le procès-verbal des résultats, d'avoir chacun une copie. L'acheminement ou la transmission du procès-verbal ce n'est pas un seul individu qui le fait. Alors, nous estimons que toutes les conditions sont garanties

pour assurer la fiabilité et la traçabilité des procès-verbaux des résultats », a-t-il précisé.

Parlant du bilan du président Faure depuis sa venue au pouvoir, le ministre Bawara trouve qu'il y a encore du chemin à parcourir mais beaucoup de réalisations ont été faites. « En termes de réalisations, nous pouvons regarder tout ce qui a été fait. On ne peut pas singulariser juste le mandat 2015-2020 du Chef de l'État. Le premier mandat a permis d'apaiser et de lancer le processus de réconciliation nationale, le mandat 2010-2015 a permis de lancer des chantiers des grands travaux. Le mandat 2015-2020 a permis de consolider la dynamique économique sociale en mettant un accent particulièrement sur le social », a-t-il expliqué. « Les Togolais l'ont vu à l'œuvre. C'est un homme d'État respecté

au plan national comme au plan international. Il a acquis en tant que Chef d'État, une expérience qu'aucun des candidats en face ne peut prétendre avoir. Les Togolais manifestent un soutien et une adhésion à la fois à l'homme qu'il est et aux valeurs qu'il incarne, mais également il rassure par l'expérience et la maîtrise de soi », a-t-il ajouté.

Le ministre Bawara estime que l'actuel Président est l'homme idéal pour achever le développement enclenché. Selon lui, tout est réuni pour améliorer de manière substantielle et significative, les conditions de vie des Togolais en maintenant la dynamique non pas en recommençant tout, mais en consolidant toutes les réalisations et en projetant le pays vers son développement.

Jack NUKUNU

Recours en invalidation de la candidature de Faure Gnassingbé La Cour constitutionnelle déclare la requête de Fabre « irrecevable »



Jean Pierre Fabre va inévitablement affronter le président Faure, dans les urnes le 22 février prochain. Il avait annoncé avec pompe à la presse qu'il avait intro-



duit un recours pour l'invalidation de la candidature de Faure Gnassingbé Essozimna. A sa grande surprise, la Cour Constitutionnelle l'a débouté lundi der-

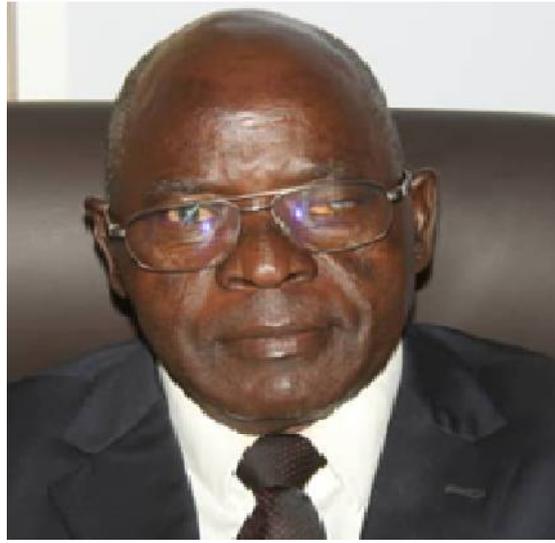
nier en déclarant sa requête irrecevable. Le candidat naturel de l'ANC avait demandé à la plus haute juridiction de « dire et juger que

Présidentielle du 22 février La CENI s'active

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) s'active pour la réussite du scrutin présidentiel du 22 février prochain. Lundi dernier, elle a procédé au déploiement du matériel électoral non sensible. C'était sur le site du Centre togolais des expositions et foires (CETEF-Togo 2000) à Lomé en présence du président de la CENI, Tchambakou Ayassor. Selon la CENI, le matériel non sensible est constitué des urnes, des isoiloirs, des tableaux d'affichage, des kits bleus qui se composent de boîtes dans lesquelles sont rassemblées les fournitures, notamment les stylos, les gommes, les crayons, les règles et autres. A ce matériel s'ajoutent également les listes électorales et des documents comme le code

électoral et la Constitution. Ce déploiement se fera également en direction des Commissions électorales d'ambassades indépendantes (CEAI) dans les 6 pays où les Togolais de l'extérieur voteront pour la première fois cette année. « En dehors du matériel non sensible, il y a le matériel dit sensible qui se compose d'encre indélébile et d'encre sèche pour les bureaux de vote, les bulletins de vote et les spécimens des bulletins de vote, ce matériel sera envoyé un peu plus tard dans les bureaux de vote », a communiqué la commission.

A entendre l'institution chargée d'organiser les élections au Togo, le déploiement du matériel non sensible est le début de grandes actions pré-



électorales. Dans les jours à venir, des formations seront organisées à l'intention de

l'ensemble du personnel électoral. Ces formations concernent aussi bien les 17 commissaires et les membres des Commissions électorales locales indépendantes (CELI). Les membres des bureaux de vote vont suivre après. Rappelons que le scrutin présidentiel du 22 février prochain départagera 7 candidats en course vers le fauteuil présidentiel.

La Rédaction

Recours en invalidation de la candidature de Faure Gnassingbé La Cour constitutionnelle déclare la requête de Fabre « irrecevable »

Suite de la p 3

L'Assemblée nationale a été défaillante en délibérant et en adoptant en marge de la procédure législative spéciale de son règlement intérieur, l'article 158 alinéa 2 (nouveau), de la

Constitution du 14 octobre 1992, arbitrairement ajouté au projet de loi de révision constitutionnelle du 09 novembre 2018, introduit par le Gouvernement ; annuler purement et simplement l'article 158 alinéa 2 (nouveau) de la Constitution du 14 octobre 1992, comme délibéré et adopté suivant une procédure arbitraire non prévue ; déclarer en conséquence Monsieur GNASSINGBE Faure Essozimna, inéligible pour l'élection présidentielle du 22 février 2020, pour avoir fait, déjà, plus de deux (02) mandats présidentiels de cinq (05) ans ».

En guise de réponse, la Cour Constitutionnelle relève que « l'argumentation du requérant se référant à une prétendue limitation des pouvoirs de l'Assemblée nationale par le règlement de l'Assemblée nationale est inopérante ». En clair, « ce recours ne saurait donc être accueilli ». « En définitive, aucun

des moyens avancés au soutien de sa requête ne saurait être accueilli », a martelé la cour dirigée par Aboudou ASSOUMA.

Il faut rappeler que Jean Pierre Fabre avait introduit un second recours demandant la récusation d'Aboudou Assouma, président de la Cour constitutionnelle et d'Amados Djoko, membre de cette haute juridiction. Ce recours n'a pas été aussi reçu par la cour. Le candidat Fabre doit alors mesurer sa popularité dans les urnes le 22 février prochain. Au lieu de se concentrer sur la mobilisation de son électorat, il a passé tout son temps à vouloir écarter son principal adversaire de la course. Cette option n'ayant pas abouti, il doit se mettre au travail s'il veut vraiment être le nouveau locataire de la présidence de la république.

Jack NUKUNU

Agriculture

Lomé abritera la 2ème édition du salon international du bétail et de la viande de l'Afrique de l'ouest

Suite de la p 2

sance et de développement économique et commercial durable de la chaîne de valeurs bétail et viande en Afrique de l'Ouest. « L'une des particularités de ce salon, voulu et soutenu par le Gouvernement Togolais, est la promotion du partenariat public-privé pour un meilleur développement du sous-secteur porteur de croissance et de richesses », a-t-il souligné.

La filière bétail et viande contribue à près de 50% du produit intérieur brut (PIB) de l'économie



ouest africaine et occupe une grande majorité des populations qui y tirent leurs moyens de subsistance.

En rappel, la première

édition du salon s'est tenue en 2016 en République de la Côte d'Ivoire.

Mapah

Valorisation du tourisme au Togo

De nouveaux sites touristiques en perspective

Une équipe de prospection du ministère de la culture, du tourisme et des loisirs a sillonné, du 20 au 25 janvier 2020, plusieurs préfectures de la région des Plateaux. Sa mission était d'identifier de nouveaux sites ayant des potentialités touristiques à viabiliser, à valoriser et à inscrire sur la Liste indicative des sites et monuments du Togo.

Les six préfectures visitées, Wawa, Akébou, Amou, Kpélé, Danyi et Agou, regorgent de biens culturels et naturels qui peuvent faire l'objet de curiosités et, s'ils sont aménagés, pourront être des sources de revenus pour les collectivités locales. Ce projet traduit ainsi l'engagement du ministère de la culture, du tourisme et des loisirs à accompagner les préfectures et communes du Togo dans la recherche de moyens pour le financement de leurs programmes de développement socio-communautaires.

C'est la préfecture de Wawa qui a accueilli premièrement la délégation qui y a découvert la Cascade de Kpè-tè-Bèna, le fleuve Wawa frontalier avec le Ghana dans le village de Kessibo et le paysage verdoyant des champs de café et de cacao à Badou.

Dans l'Akébou, les touristes auront le plaisir de découvrir la cascade de Sinswet ses chutes en toutes saisons de l'année et pourront être logés dans les locaux de l'éco-village dont l'étude de faisabilité est en cours.

La cascade de Dèmè, située à 12 km de la route nationale n° 5 dans la préfecture d'Amou, dont les chutes s'étendent sur 500 m, peut également faire l'objet d'un meilleur aménagement pour aller au-delà du tourisme religieux qui est actuellement fait du site. La mission de prospection a également eu l'agréable surprise de vi-



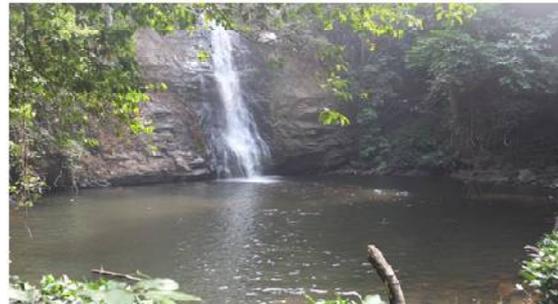
siter à Témédja, un parc zoologique privé en construction où déjà certains animaux sauvages (mammifères, oiseaux, reptiles,...) peuvent être découverts.

De là, la délégation, conduite par le Directeur de cabinet, N'DAM Gnazou, s'est rendue dans la préfecture de Kpélé pour évaluer le potentiel touristique de la cascade de Tsiko, du Site historique de Awudomé de Govié qui est le berceau des Wudomé vivant actuellement au Ghana et qui y retournent chaque année pour des rituels et des fêtes de retrouvailles avec leurs frères et sœurs restés au Togo. Le circuit touristique de cette localité peut aussi comporter le Musée embryonnaire retraçant l'histoire du règne de l'ancien chef guerrier invincible Adzèsoklu à Kpélé Tutu.

Plus en hauteur, les monts Danyi offrent l'une des plus grandes cascades de la région à Yikpa, une grotte à Ahlon et un paysage naturel pittoresque à Dzogladjè. Ledit paysage est un lieu de combat, de 1869 à 1872, entre les natifs de Danyi et les Ashantis du Ghana qui voulaient la Cascade de Kpè-tè-Bèna dans la préfecture de Wawa conquérir le territoire togolais jusqu'à Dahomey, actuelle République du Bénin. La grotte où femmes et enfants étaient cachés lors des passages des razzias des ashantis est également un abri sous roche qu'il faut valoriser pour servir de site touristique. Il en est de même pour la cascade qui se trouve à quelques encablures du lieu qui autre-

fois servait de lieu de ralliement de plusieurs villages des cantons de Yikpa et de Kpélé pour faire face aux caravanes esclavagistes des Ashantis du Ghana.

Dans la préfecture d'Agou, dernière étape de la tournée, l'équipe de prospection a visité le ruisseau thérapeutique du village d'Agouyiboé Petsi. Selon les populations riveraines, l'eau de cette source, de par le passé, a permis de guérir certaines maladies déclarées incurables par la médecine conventionnelle. C'est pour cette raison que cette communauté s'en-



gagé à construire un centre thermal dédié à la guérison de malades et sollicite à cet effet des appuis multiformes pour la réalisation de ce centre. L'équipe de prospection a exploré Kpédinyi ou Kpénini de Kébo, la grotte à Boaou Wokpéto d'Agou de Tavié qui sont aussi des attraits touristiques. Le centre de production de la spiruline et le site Gill Todji (Bethel) d'Agou Gnogbo ont également reçu la visite de la délégation du ministère de la culture, du tourisme et des loisirs qui, à toutes les étapes de la tournée, a échangé avec les popu-

lations enthousiastes et déterminées à mettre en valeur leurs patrimoines. Avant la descente sur le terrain, c'est le Ministre Kossivi EBGETONYO qui a pris le devant de la délégation pour l'introduire aux autorités administratives décentralisées et déconcentrées, aux chefs traditionnels, aux comités villageois de développement des localités concernées par la première phase du projet. Des rencontres d'échanges sur les possibilités <<<d'aménagement, de protection et de valorisation des biens visités.

**Service communication du
Tourisme**



COMMUNIQUE

Depuis le 15 octobre 2019, il est fait obligation aux opérateurs économiques d'effectuer les paiements des impôts et taxes en ligne.

Le Commissaire Général remercie les opérateurs économiques qui ont respecté ces nouvelles mesures pour le compte du mois de novembre et de décembre 2019. Il leur rappelle qu'en vue de les accompagner dans ce processus, la Loi de Finances, accorde un délai supplémentaire de 72 heures pour tous les paiements effectués en ligne.

Les opérateurs économiques sont invités à se conformer à cette prescription qui vise à améliorer le climat des affaires de notre pays.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration et le Civisme de tous.

Fait à Lomé, le 13 janvier 2020

Le coronavirus

La crainte d'une propagation mondiale

La psychose grandit dans le monde entier face à la propagation du coronavirus, qui a fait plus 1.300 morts en Chine et infecté des personnes aux Etats-Unis, en Australie ou encore en France. Face à cette épidémie, comment identifier les symptômes de la maladie et quelles sont les mesures de précaution à appliquer ? Apparu fin décembre dans la ville de Wuhan, dans le centre de la Chine, le coronavirus proche du Sras, a déjà fait plus de 1.300 morts et 6.000 personnes infectées en Chine et s'est propagé aux quatre coins du monde. Ainsi, après le Japon, la Corée du Sud, les Etats-Unis ou encore l'Australie, la France est confrontée depuis quelques jours au virus, avec trois cas détectés à Paris et à Bor-

deaux. Ainsi, plusieurs questions se posent concernant ce nouveau virus, notamment sur la conduite à tenir. Un rappel des bons gestes à suivre en cas de doute qui se révèle d'autant plus important qu'il ne faut surtout pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination. Le coronavirus est un virus respiratoire. «Les symptômes principaux sont de la fièvre, un syndrome pseudogrippal, des maux de têtes, des douleurs dans les articulations et les muscles dans un premier temps. Dans un deuxième temps, des signes respiratoires, toux, crachats et essoufflements, jusqu'à des pneumonies qui peuvent être sévères dans les cas les plus gra-

ves. En sachant que l'on peut aussi développer seulement ce qui s'apparente à un simple rhume», explique Yazdanpanah, directeur de l'Institut immunologie, inflammation, infectiologie et microbiologie à l'Inserm et chef du service maladies infectieuses à l'hôpital Bichat AP-HP. Des symptômes proches de la grippe donc, mais la préoccupation principale est de savoir si, en cas de symptômes, vous avez été en contact avec le foyer de la maladie, en ayant voyagé récemment en Chine ou en ayant été en contact avec une personne s'étant rendue dans le pays récemment. La période d'incubation du coronavirus serait «autour de sept jours, entre deux et douze

jours», avait indiqué le ministre de la Santé, Agnès Buzyn. Pour éviter tout risque de contamination ou de contagion, des mesures de précaution peuvent ainsi être appliquées, comme l'explique le Dr. Gérard Kierzek, médecin urgentiste et consultant santé sur LCI : «Il faut premièrement se laver les mains, prendre plutôt des mouchoirs jeta-

bles et les jeter immédiatement après, et enfin, lorsqu'on est soi-même malade, porter un masque.» Comme la grippe, ce virus se montre bien plus dangereux pour les personnes fragilisées ou à risque que pour les personnes en bonne santé. Il convient également de prendre la température plusieurs fois.

LCI

**Présidentielle de 2020
Pour une élection apaisée, le PPT forme les journalistes**



Ils sont une vingtaine de journalistes qui ont pris part les 23 et 24 janvier 2019 à Kpalimé (120 km de Lomé) à ce séminaire de formation organisée par le Patronat de la presse togolaise (PPT), après la session de Lomé. La formation vise à sensibiliser les professionnels des médias sur le rôle qu'ils doivent jouer, pour une élection apaisée dans le cadre du scrutin du 22 février prochain et aussi les inciter à accomplir leurs missions de manière professionnelle. Les travaux ont été déroulés autour du thème : « Contribution des médias dans la préservation et la promotion de la culture de paix lors de l'élection présidentielle de 2020 au Togo ». Pendant les deux jours de formation, les participants ont été entretenus sur des communications axées sur diver-

ses thématiques notamment, « l'exercice du droit de la communication, les genres journalistiques recommandés en période électorale, l'encadrement de la liberté de presse, les règles d'éthique et de déontologie et les comportements à pérenniser ». Des communications qui gravitent autour du manuel intitulé : « Droit et devoir du journaliste en période électorale ». Un recueil élaboré par le PPT. « Ce manuel est une compilation des textes réglementant les élections présidentielles au Togo. Donc cet atelier permettra aux journalistes de pouvoir bien exploiter le manuel pour une bonne couverture médiatique », a expliqué Isidore Akolor, Président du PPT. La session de formation s'est également poursuivie à Kara.



**HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL
ET DE LA COMMUNICATION**

HAAC

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

N° 05 /HAAC/20/P

COMMUNIQUE DE LA HAAC

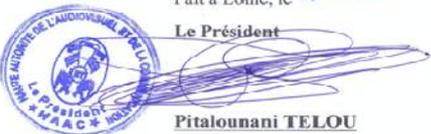
Conformément aux dispositions de l'articles 17 de l'arrêté n°04/HAAC/19/P du 18 décembre 2019 fixant les conditions de production, de programmation, de diffusion des émissions et de publication des informations relatives à la campagne électorale sur les médias publics pour l'élection présidentielle du 22 février 2020, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) rappelle aux candidats prenant part au scrutin ce qui suit :

- 1- les enregistrements de leurs messages seront effectués dans les locaux de Radio Lomé et de la Télévision Togolaise (TVT) à Lomé soixante-douze (72) heures avant leur diffusion et ces séances sont organisées dans l'ordre de diffusion des interventions résultant du tirage au sort ;
- 2- pour la télévision, les candidats peuvent faire enregistrer leurs interventions dans des studios autres que ceux de la TVT. Toutefois, les formats d'enregistrement devront répondre aux conditions techniques de diffusion de la Télévision Togolaise. Selon les recommandations de la TVT, ces éléments doivent être sauvegardés sur clé USB ;
- 3- les éléments à diffuser doivent être impérativement déposés par les représentants des candidats la veille de la diffusion au siège de la HAAC au plus tard à douze (12) heures. Le visionnage ou l'écoute de ces éléments se fait le même jour à partir de quinze (15) heures précises, en présence des représentants des candidats ;
- 4- les textes, avec éventuellement des illustrations, des interventions des candidats à publier dans Togo-Presse sont déposés sous pli fermé à l'attention du Président de la HAAC au siège de l'institution quarante-huit (48) heures avant la date de leur publication.

A cet effet, la HAAC invite les candidats au respect scrupuleux des dispositions ci-dessus rappelées, ceci pour le bon déroulement de la campagne électorale sur les médias publics.

Fait à Lomé, le **29 JAN. 2020**

Le Président



Pitalounani TELOU



OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Innovations de la loi de finances 2020

Jusqu'à

-100 %

sur

la valeur en douane des véhicules neufs*

- * -100% pour les véhicules électriques ou hybrides à l'état neuf
- * -90% pour les véhicules neufs
- * -50 % pour les véhicules de 1 à 2 ans d'âge
- * -35 % pour les véhicules de 3 à 5 ans d'âge

8201

Office Togolais des Recettes - OTR

www.otr.tg

FEDERER POUR BATS
www.otr.tg



OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Innovations de la loi de finances 2020

Exonération de la

TVA*

sur les véhicules neufs*

- * TVA au cordon douanier
- * Véhicules de 0 à 5ans

8201

Office Togolais des Recettes - OTR

www.otr.tg

FEDERER POUR BATS
www.otr.tg



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA PRODUCTION ANIMALE ET HALIEUTIQUE



LE PASA DEPUIS SA MISE EN ŒUVRE



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE